

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2023 - (N° 273)

AMENDEMENT

N ° II-CF311

présenté par

Mme Dalloz, M. Hetzel, M. Di Filippo, Mme Bonnivard et Mme Louwagie

ARTICLE 29

ÉTAT D

« Développement agricole et rural »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.